

L'AAINB recommande que toutes les activités immobilières en face à face soient interrompues car l'État d'Urgence a été déclaré par la province du N.-B.

19 MARS 2020 - L'Association des agents immobiliers du Nouveau-Brunswick (AAINB) reconnaît que le logement est un besoin essentiel et fondamental. Cependant, pendant la durée de la pandémie de COVID-19, la santé et la sécurité des Néo-Brunswickois est notre priorité absolue. Au cours des derniers jours, l'Association et les chambres immobilières locales ont encouragé nos membres, nos gestionnaires et nos vendeurs à examiner attentivement les recommandations du gouvernement en matière de distanciation sociale lors de la prise de décisions quant à la poursuite ou non des journées portes ouvertes et des rendez-vous. Malgré ces avertissements, nos membres continuent de recevoir des demandes d'inscription et de rendez-vous.

Nous comprenons que certaines circonstances urgentes pour les acheteurs et les vendeurs de propriétés pourraient rendre difficile pour eux de cesser complètement ces activités; cependant, pour la sécurité du public ainsi que de nos membres, la position de l'AAINB est que toutes les activités immobilières en face à face soient interrompues. Nous encourageons le public et nos membres à utiliser pleinement les moyens créatifs et technologiques pour mener leurs activités, tels que les projections virtuelles, les appels de vidéoconférence et les applications de signature numérique.

L'AAINB reconnaît que la poursuite ou l'interruption des services en personne est une décision entre un client et sa société immobilière. Nous demandons instamment aux entreprises et à leurs clients de prendre soigneusement en considération l'État d'Urgence déclaré par le gouvernement pour prendre ces décisions et de placer la santé et la sécurité des gens avant tout. Travaillons tous ensemble pour #aplanirlacourbe .

Pour les dernières informations sur COVID-19, veuillez cliquer sur les liens suivants:

<https://nbrea.ca/fr/covid-19-updates-and-resources/>

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/communiqu2020.03.0139.html>